

Délibération n° 2019-01-001 du 17 janvier 2019

Avis du conseil d'administration sur la proposition de nomination du Directeur Général de France compétences

Le conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6123-7

Après en avoir délibéré le 17 janvier 2019,

Décide :

Article 1

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la nomination de Monsieur Stéphane LARDY en qualité de Directeur Général de France compétences.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 17 janvier 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

